Conseil des droits de l’homme

34e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Iran**

Genève, le 8 novembre 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue la baisse sensible du nombre d'exécutions après la modification de la législation sur les crimes liés à la drogue. Elle recommande à l’Iran **d’instaurer** **un moratoire officiel sur les exécutions de mineurs de moins de 18 ans au moment du crime, de modifier son Code pénal et de commuer les peines des mineurs condamnés à mort.** Mon pays recommande à l’Iran **de garantir le droit à un procès équitable, y inclus le droit de choisir son avocat, y compris pour les accusés d’infractions liées à la sécurité nationale**.

La Suisse recommande à l’Iran **de libérer toutes les personnes détenues pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique et d’abroger ou modifier les lois et autres dispositions criminalisant ou restreignant l'exercice de ces droits.**

La Suisse recommande à l’Iran **de prendre les mesures nécessaires afin de respecter et garantir les droits de toutes les minorités, y compris religieuses. (**Elle s’inquiète des fortes discriminations à l’égard de minorités telles les Bahaïs enfreignant notamment la liberté de religion et croyance, les droits économiques et le droit à un procès juste et équitable.)

Je vous remercie.